



PREFET DE L'OISE

SEEF

27 OCT. 2020

Arrivée

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Groupement Prévision

8 Avenue de l'Europe – ZAE Beauvais Tillé
BP 20870

60008 BEAUVAIS Cedex

Tel. : 03 44 84 20 00

Fax : 03 44 84 20 02

E-mail : service.prevision@sdis60.fr

Tillé, le 20 Octobre 2020,

Affaire suivie par : le LTN Pierre FRANÇOIS

Réf. : PF 2020-300

N° Dossier : AEU 602020120

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'OISE

à

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de l'Oise
Service de l'Eau et de l'Environnement et de la Forêt
2 Bd Amyot d'Inville – BP 317
60021 BEAUVAIS CEDEX

OBJET : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.
Commune de CRAPEAUMESNIL.
PROJET EOLIEN « FERME EOLIENNE DE LA PLANCHETTE ».

REFER : Votre transmission en date du 22 Juin 2020.
AEU 602020120

Par transmission visée en référence, il m'a été communiqué pour examen et avis le dossier relatif à la Société d'Exploitation FERME EOLIENNE DE LA PLANCHETTE, qui sollicite l'autorisation d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie du vent regroupant 6 aérogénérateurs et 2 postes de livraison sur le territoire de la commune de CRAPEAUMESNIL.

DESCRIPTION :

Le projet prévoit d'implanter 6 éoliennes, d'une hauteur de mât de 99 à 106 mètres ainsi que 2 postes de livraison comme suit :

Equipement	Commune	Coordonnées Lambert 93 (m)	
		X	Y
Eolienne E1	Crapeaumesnil	685902	6949856
Eolienne E2	Crapeaumesnil	686212	6949303
Eolienne E3	Crapeaumesnil	686467	6948861
Eolienne E4	Crapeaumesnil	686661	6948616
Eolienne E5	Crapeaumesnil	686939	6948376
Eolienne E6	Crapeaumesnil	687433	6947939
Poste de livraison 1	Crapeaumesnil	685856	6949842
Poste de livraison 2	Crapeaumesnil	686720	6948611

ELEMENTS DE SECURITE :

Le site doit être desservi par une voie d'accès carrossable et entretenu, permettant l'intervention des services d'incendie et de secours.

ASPECT REGLEMENTAIRE :

Conformément à l'article R. 511-9 du Code de l'Environnement, modifié par le décret n°2011-984 du 23 août 2011, le projet est soumis à la rubrique :

2980 : Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs.
Installation soumise à Autorisation.

En conséquence, il conviendra de prendre l'attache des services compétents pour l'application de ces textes (Inspection du Travail et Inspection des Installations Classées).

Tel que présenté, ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

1. Signaler l'emplacement et l'accès des coupures générales d'énergie (Art. 22);
2. Mettre en place un système de détection permettant d'alerter, à tout moment, l'exploitant ou un opérateur qu'il aura désigné, en cas d'incendie ou d'entrée en survitesse de l'aérogénérateur (Art. 23) ;
3. Définir une procédure permettant d'alerter les services d'urgence compétents dans un délai de 15 minutes suivant l'entrée en fonctionnement anormal de l'aérogénérateur (Art. 23);
4. Fournir au SDIS 60 avant la mise en œuvre du parc un plan mentionnant pour chaque éolienne son numéro d'identification et confirmant sa position GPS exacte ainsi que son chemin d'accès ;
5. Etablir une procédure d'intervention entre le responsable de l'exploitation et le SDIS 60 pour l'intervention de notre équipe spécialisée GRIMP ;
6. Réaliser un exercice en collaboration avec le SDIS60.

AVIS :

En conclusion et au regard des observations, il est proposé un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'Autorisation Environnementale Unique sous réserve du respect des dispositions présentées dans le dossier ainsi que des observations éditées dans ce rapport.

Le Directeur Départemental des Services
D'Incendie et de Secours,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a loop and a vertical stroke.

Contrôleur Général Luc CORACK